

Pour ancrer le bilinguisme dans la loi cantonale

GRAND CONSEIL La session d'hiver s'ouvre lundi avec une motion visant à donner une base légale au bilinguisme en tête de gondole des dossiers à suivre pour la Députation francophone.

PAR EMILE PERRIN

« Il faut clairement soutenir cette loi. Créer une base légale sur le bilinguisme serait un complément à la législation sur le statut particulier. » Président de la Députation francophone au Grand Conseil, Tom Gerber n'y va pas par quatre chemins quand on lui demande sur quel dossier il s'agit de mettre le doigt avant la session d'hiver, qui s'ouvre lundi.

« Nous sommes tous d'accord pour soutenir la constitution d'une base légale pour la promotion du bilinguisme. »

TOM GERBER
PRÉSIDENT
DE LA DÉPUTATION FRANCOPHONE

Déposée par la socialiste de Malleray Sandra Roulet Romy, la motion comporte deux volets. «Au sein de la Députation, nous sommes tous d'accord pour soutenir le premier point, soit la constitution d'une base légale. Cela permettrait en quelque sorte de concrétiser la stratégie de promotion du bilinguisme et de mettre en œuvre le rapport Stöckli (réd: une «bible» de 46 recommandations)», relance l'élue PEV de Reconviiler. «En revanche, nous sommes partagés à propos du financement», prolonge Tom Gerber. Le deuxième volet du texte soumis au Législatif cantonal demande, en effet, qu'un montant annuel minimal de 500 000 fr. soit alloué pour le



Les députés se pencheront sur la promotion du bilinguisme. KEYSTONE

soutien de projets publics et privés pour promouvoir le bilinguisme dans le canton. Dans leur argumentaire, les motionnaires soulignent que 300 000 fr. ont été distribués en 2022 alors que le total de demandes de projets atteint plus ou moins le million de francs.

Dans sa réponse, le Conseil exécutif précise que, à l'enveloppe qu'il distribue, il convient d'ajouter un quart de

million de francs délivré par la Confédération, portant ainsi la manne 2022 à 550 000 fr. «Cela permet de soutenir de nombreuses initiatives et de prendre des mesures ciblées», répond l'Exécutif dans son message. «Le canton de Berne sera confronté à d'importants défis financiers dans les années à venir. Le transfert de Moutier nécessite de nouvelles infrastructures, qui entraînent des conséquences financières

considérables. Dans ce contexte, le Conseil exécutif ne juge pas opportun d'augmenter les subventions pour le bilinguisme», écrit-il.

Ce que ne nie pas Tom Gerber. «Au sein de la Députation, les avis sont partagés quant au financement», confie-t-il. «Mais nous sommes tous d'accord que la création de la loi est bien plus importante. Elle permettra de clarifier les besoins et les mesures à entreprendre. On ne

peut pas atteindre des buts extraordinaires en peu de temps. Tout ceci se fera sur la durée.» Et Tom Gerber de citer un exemple bien concret du bienfait des mesures qui peuvent être prises dans le sens du bilinguisme: «Lors de la récente journée intitulée «Futur en tous genres», nous avons accueilli sur notre exploitation agricole une jeune fille allemande venant de Bienne. Elle s'exprimait parfaitement en

français parce qu'elle suit la filière bilingue dans sa scolarité», souligne le président de la Députation.

Les motionnaires précisent encore qu'il s'agit de ne pas voir uniquement loin, mais également de manière la plus large possible. «La loi et le montant alloué devraient s'étendre à tout le canton de Berne et ne devrait pas se limiter uniquement au Jura bernois et à Bienne», indiquent-ils.

Budget et VTT

Deux gros sujets viendront animer les débats de la session d'hiver du Grand Conseil. Les députés se pencheront, en première lecture, sur la loi sur les prestations de soutien aux personnes en situation de handicap. Le système prévu vise à «renforcer l'autonomie, la responsabilité individuelle et la participation sociale des personnes en situation de handicap de manière ciblée», selon le texte.

Le budget 2023 tiendra également une place choix. «Avec l'augmentation du coût de la vie et les résultats de la Banque nationale (réd: dont l'apport est incertain pour les Cantons), la situation n'est pas évidente», relève Tom Gerber. Le Reconviilerain souligne encore la modification de la loi sur les routes. La nouvelle mouture permettra de relever le statut du VTT. Ainsi, les itinéraires dédiés seront logés à la même enseigne que les pistes cyclables, avec comme conséquence principale un entretien cantonal.

PUBLICITÉ



**ET VOUS,
ÊTES-VOUS
TROT
MONTÉS?**

PARIEZ SUR VOUS



SWISSLOS

